

CERTIFICAT D'APTITUDE AU COMMANDEMENT A LA PETITE PECHE



DUREE :	216 heures
NOMBRE DE STAGIAIRES :	10 stagiaires minimum
PUBLIC :	Pour être admis en formation, le candidat doit être âgé de 18 ans au jour de l'examen et avoir effectué 12 mois de navigation à la pêche, au commerce ou à la plaisance.
DELIVRANCE DU TITRE :	Le Certificat d'Aptitude au Commandement à la Petite Pêche est délivré aux candidats qui ont réuni les conditions pour se présenter à l'examen (voir ci-dessus) et qui ont été déclarés admis à l'examen.
PREROGATIVE DU TITRE :	Le Certificat d'Aptitude au Commandement à la Petite Pêche permet de commander un bateau de petite pêche avec les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ durée de navigation inférieure à 24h ○ longueur du navire inférieure à 9 m ○ puissance du navire inférieure à 160kw ○ navire de pêche avec rôle d'équipage, un matelot au maximum ○ pas de passager à bord ○ affiliation à l'ENIM ○ Pour la Réunion, distance de navigation limitée à 12 milles d'un abri et en vue de la côte.

PROGRAMME (note GM1/139/2007)

Matières	Cours
1- Sécurité-survie-premiers secours	59 h
2- Navigation-règles de barre et de route-météorologie-manœuvre	56 h
3- Entretien-maintenance	40 h
4- Vie sociale et professionnelle-réglementation-gestion	20 h
5- Module d'initiative locale	25 h
Certificat de radio restreint (CRR)	16 h
TOTAL	216 h

EXAMEN (note GM1/139/2007)

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<i>Epreuves écrites</i>		
Réglementation	1 h	1
Economie-gestion	1h	1
<i>Epreuves orales</i>		
Règles de barre –feux- balisage		2
Navigation-météorologie		2
Entretien-maintenance-stabilité		2
<i>Epreuve pratique</i>		
Manœuvre (contrôle en cours de formation)		2
TOTAL GENERAL		10

Sont déclarés admis à l'examen les candidats qui ont obtenu, dans l'ensemble des épreuves, une note moyenne générale au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire.